

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 AVRIL 2022**

**Convocation adressée aux Conseillers par courrier le :**

20 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 20 avril 2022 par Madame le Maire, Mme DEBALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

**Nombre de Conseillers :**

Mme DEBALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme PELLUAU Carole, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLE Sophie (arrivée à 19 h 25), M. LESAGE Mathieu, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEBALLÉE Victorien.

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

**Résultats du vote :**

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée

Voix « POUR » : 20

**Etaient absents excusés :**

M. CHAMPION Pierre

Voix « CONTRE » : 0

**Etaient absents non excusés :**

M. BONZON Sébastien

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Monsieur SIMONIN Denis a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,

**DELIBERATION N° 19 / 2022**

**ACQUISITION PARCELLES Mme PORTAL**



Monsieur Patrice TARBE, Adjoint délégué à l'urbanisme expose les différents échanges menés auprès de Mme Portal visant à céder à la commune les parcelles C 1923 (12Ca) et C1926 (06 Ca), à l'euro symbolique.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'acquisition des parcelles C 1923 (12Ca) et C1926 (06 Ca), d'une contenance totale de 18 m<sup>2</sup>, à Mme Portal à l'euro symbolique et de confier l'établissement de l'acte à Maître Martine Mounier-Vivier, notaire de Vernou-sur-Brenne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles C 1923 et C1926 d'une contenance de 18 m<sup>2</sup>
- **accepte** de prendre en charge les frais afférents ;
- **autorise** Madame Le Maire ou son représentant, Monsieur Patrice TARBE, adjoint délégué, à signer tous documents s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Madame le Maire,  
Pascale DEBALLÉE**